



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2018-049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Alain POILPRÉ
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE
Absents : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12

FORMATION D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Olivier BOURGOT agent non titulaire en contrat d'accompagnement vers l'emploi (C.A.E.) souhaite bénéficier d'une formation afin d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif petite Enfance.

A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal un devis du CESAD d'un montant de 1360€ net de TVA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des contrats C.A.E. une formation doit être mise en place afin d'aider les agents dans leur Parcours Emploi Compétences (PEC).

Monsieur le Maire propose donc que la commune prenne en charge le coût de cette préparation au titre de la formation qui peut être proposée aux emplois C.A.E..

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge une formation auprès du CESAD pour un montant de 1360 € net de TVA pour la préparation d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif petite Enfance,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de la commune exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

